

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 décembre 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 26

Demande de remise gracieuse d'un Agent comptable

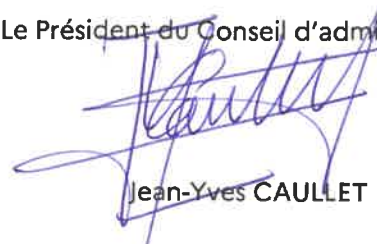
Sur rapport de la directrice générale, et après en avoir délibéré ;

Vu la demande de l'Agente comptable secondaire de la direction territoriale de Grand-Est du 18 octobre 2022 ;

Le Conseil d'administration,

donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse totale du débet prononcé à l'encontre de Mme Christine PIERRE SCHMITT pour un montant de 8 360,00 €.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Yves CAULLET